Conservatoire d'espaces naturels Auvergne

Les actions du Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne

dans le département du Cantal

www.cen-auvergne.fr @CENAuvergne

SOMMAIRE

ÉDITO 3

LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS D'AUVERGNE 4

LES ENJEUX DANS LE CANTAL 6

PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU 10

AGRICULTURE ET NATURE, DES ALLIANCES VITALES POUR LE TERRITOIRE 12

AUTOUR DE L'ARBRE ET DE LA FORÊT 14

DONNER ENVIE D'AGIR POUR CONTRIBUER À L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE 16

EDITO

Depuis plus de 35 ans, le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne **inscrit ses actions dans une perspective d'avenir**, ancrée sur la certitude que les espaces naturels et les services écosystémiques (régulation du cycle de l'eau, stockage du carbone, protection contre les risques naturels, qualité du cadre de vie...) constituent **un atout pour les territoires** qui abritent une nature encore riche et fonctionnelle.

Le concept de l'intendance du territoire, promu par les Conservatoires d'espaces naturels, considère le patrimoine naturel comme un bien commun **dont il convient collectivement de prendre soin au bénéfice de tous**. Au-delà des acteurs publics de plus en plus engagés dans un développement équilibré, le Conservatoire s'attache ainsi à **mobiliser les plus largement possible** sur les territoires, des acteurs privés jusqu'aux citoyens.

Cela passe par des accords volontaires et des collaborations à mettre en œuvre localement, en rassemblant le maximum des parties prenantes : dans le cadre de leur responsabilité sociale et environnementale pour les entreprises, par l'adhésion et le bénévolat pour les citoyens.

Les enjeux liés au changement climatique global et à la crise de la biodiversité nécessitent **la mobilisation de tous** : le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne joue et souhaite jouer plus encore, dans un futur proche, **ce rôle de mise en relation et d'animation** pour faciliter et accompagner cette mobilisation à l'échelle du Cantal. »

Éliane Auberger
Présidente du Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne

Le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne

Plus de 35 ans d'implication dans les territoires !

Depuis 1989, le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne s'investit dans la préservation des espèces, des habitats naturels ou aménagés par l'Homme, de la biodiversité et des paysages en Auvergne.
Par la constitution d'un réseau de sites (via la maîtrise foncière et d'usage), il protège et valorise le patrimoine naturel comme véritable bien commun.

UNE STRATÉGIE D'ACTION AUTOUR DE TROIS AXES

PRÉSERVATION d'un réseau de sites par la maîtrise foncière et d'usage

Constitué de plus de 300 sites naturels gérés et couvrant plus de 3100 hectares protégés sur le Puy-de-Dôme, la Haute-Loire et le Cantal. Le réseau de sites du Conservatoire couvre différents types de milieux : landes et tourbières d'altitude, lacs de chaux et marais de plaine, vallée alluviale de l'Allier, forêts de montagne, de plaine et des bords de cours d'eau, pelouses et landes sèches, sites géologiques, vergers conservatoires (de variétés fruitières anciennes). Ces sites sont majoritairement gérés avec et par des agriculteurs.

VALORISATION, partage et transfert de compétences

Le Conservatoire s'attache à **sensibiliser le plus grand nombre sur les questions de biodiversité**, avec notamment une mission importante d'information et de formation auprès des étudiants, des socioprofessionnels et des entreprises. Son action s'étend également sur **le pilotage d'actions régionales** comme : l'information et la lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes, le développement de la connaissance autour de la biodiversité et de sa gestion (ZNIEFF, etc.) ou encore **la coordination des actions** en faveur de certaines espèces menacées (PNA, etc.).

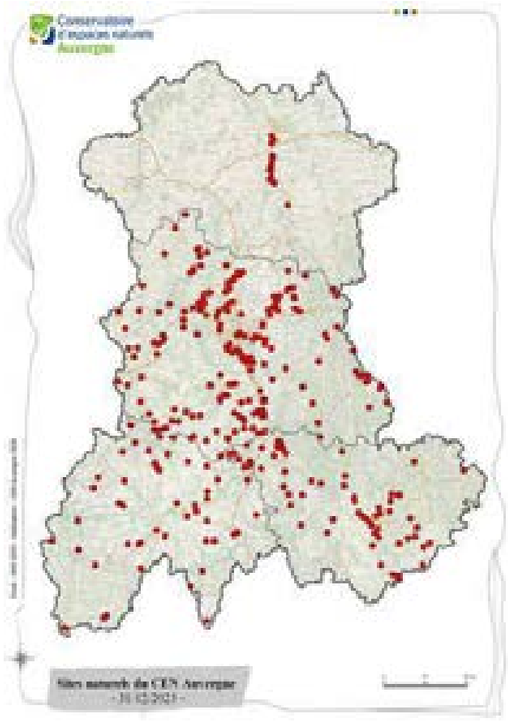

APPUI AUX POLITIQUES PUBLIQUES en faveur de la biodiversité

En tant qu'expert membre de nombreux comités pour l'État et les collectivités locales, **le Conservatoire accompagne et soutient les politiques publiques**.
En proposant des actions positives à conduire sur les territoires. Il intervient également comme **opérateur sur le terrain dans leur mise en œuvre**, en animant des Espaces Naturels Sensibles (ENS), des sites Natura 2000, des Contrats Territoriaux ou en étant, par exemple, gestionnaire de Réserve Naturelle Régionale (RNR).

LE CONSERVATOIRE EN QUELQUES CHIFFRES

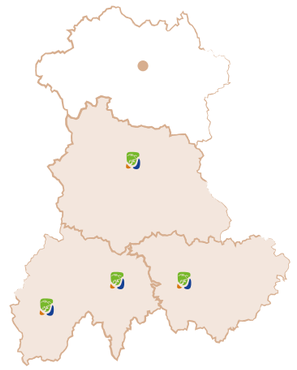

Sièges et pôles territoriaux
CEN Allier

+ 48 SALARIÉS
200 BÉNÉVOLES
+ 600 ADHÉRENTS
3112 HECTARES PROTÉGÉS
308 SITES NATURELS GÉRÉS

Séminaire des Conservatoires d'espaces naturels à Clermont-Ferrand (2017)

Au niveau Auvergne-Rhône-Alpes, **six Conservatoires d'espaces naturels sont rassemblés autour d'une Union régionale.** Accompagnant les politiques de la Région (SRADDET, Réserve Naturelle Régionale, attractivité et vie économique des territoires, tourisme, agriculture) et de l'État, ils réunissent plus de 250 salariés et 700 bénévoles.

Premier réseau de gestionnaires d'espaces naturels depuis 40 ans en France et outre-mer, les Conservatoires d'espaces naturels disposent d'un savoir-faire historique et unique au service de la protection de l'environnement, de la préservation du patrimoine naturel. Ils ont créé en juillet 2011 le Fonds de dotation des Conservatoires d'espaces naturels, devenu Fondation reconnue d'intérêt public « Espaces naturels de France », pour préserver la nature dans les territoires.

En bref

ACTEUR DE L'ÉCONOMIE RÉGIONALE

- Un budget de 4 millions d'euros environ composé à 70 % de subventions.
- Un budget équilibré entre fonds européens (FEDER, FEADER, etc.), État, Région, Départements, Communes et EPCI, Agences de l'eau, financeurs privés (entreprises, citoyens, etc.).

UNE ACTION RECONNUE PAR QUATRE AGRÉMENTS

- Le Conservatoire est agréé par l'état et la Région comme « Conservatoire d'espaces naturels » (article L414-11 du Code de l'environnement).
- Le Conservatoire est agréé par l'état comme Entreprise solidaire d'utilité sociale (article L3332-17-1 du Code du travail).
- L'action du Conservatoire intervient dans le cadre de la Protection de l'environnement (article L 141-1 du Code de l'environnement), agrément délivré par l'État.
- Le Conservatoire bénéficie de l'agrément « Éducation nationale » obtenu en 2023 par la Fédération.

MEMBRE DU RÉSEAU NATIONAL DES CONSERVATOIRES D'ESPACES NATURELS

- 25 Conservatoires d'espaces naturels
- 4900 sites naturels gérés
- plus de 1500 salariés
- 4500 bénévoles
- 13 000 adhérents

www.reseau-cen.org

Les enjeux dans le Cantal

Le département du Cantal est riche d'un patrimoine naturel exceptionnel. Depuis les sommets du volcan jusqu'au bassin d'Aurillac, en passant par la planèze de Saint-Flour, les estives de l'Aubrac ou du Cézallier, les hauteurs de la Margeride, les gorges de la Truyère et la Chataigneraie, ce patrimoine contribue très fortement à l'identité et à l'attractivité du département.

Ces paysages et les milieux naturels qui les constituent abritent une biodiversité remarquable ; ils jouent aussi des rôles majeurs sur les volets :

- **Économiques**
  Une partie importante des activités économiques du département est liée au patrimoine naturel : pour ne citer qu'un exemple, la qualité des produits agricoles (viandes et produits laitiers notamment) est liée à la diversité floristique des prairies des estives cantaliennes.
- **Sociaux**
  Les paysages représentent également un élément attractif du tourisme estival comme hivernal et la présence d'une nature encore préservée contribue indéniablement au bien-être des habitants du département.
- **Environnementaux**
  Les milieux naturels rendent de nombreux services écosystémiques *via* la régulation du cycle de l'eau par les réseaux de zones humides ou l'atténuation des effets du changement climatique, par le stockage naturel du carbone dans les tourbières, le sol des forêts et celui des prairies naturelles.
  Ces solutions fondées sur la nature bénéficient aux habitants du département mais plus largement à ceux des territoires voisins.

Il est donc aujourd'hui fondamental de préserver la santé des milieux naturels du Cantal. Ces dernières années des tensions apparaissent sur les ressources en eau et le partage des usages : le dialogue et la concertation sont plus que jamais nécessaires !

Nos actions menées dans ce département et présentées ci-après, s'inscrivent dans une approche large d'un développement équilibré, qui met la biodiversité au centre des territoires, au profit des habitants d'aujourd'hui et des générations à venir.

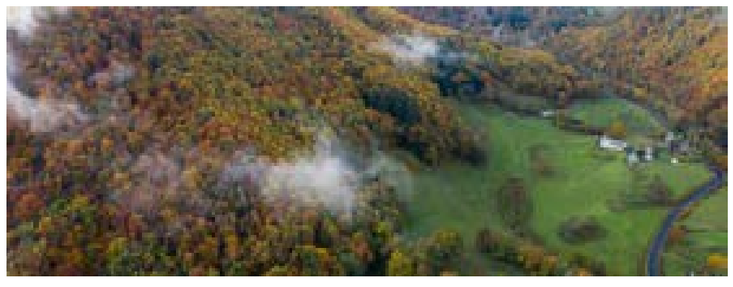

UNE ASSOCIATION AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES

L'ÉQUIPE DU CONSERVATOIRE DANS LE CANTAL

Depuis 2008, un pôle territorial existe dans le Cantal, basé à Chalinargues et Aurillac.

Emilie Dupuy

Responsable du pôle territorial Cantal
emilie.dupuy@cen-auvergne.fr

Nathanaelle Boyer

Chargée d'études
nathanaelle.boyer@cen-auvergne.fr

Aimie Bley

Chargée de projets
aimie.bley@cen-auvergne.fr

Krystel Ducamp

Chargée de projets
krystel.ducamp@cen-auvergne.fr

Kelian Gautier

Chargé d'études
kelian.gautier@cen-auvergne.fr

Christophe Grèze

Chargé de projets
christophe.greze@cen-auvergne.fr

Julie Pedrono

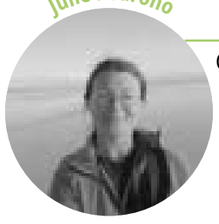

Chargée de projets
julie.pedrono@cen-auvergne.fr

Julien Tommasino

Chargé d'études
julien.tommasino@cen-auvergne.fr

L'ASSISE CITOYENNE, ADN DU CONSERVATOIRE

Fort de sa culture associative, **nous bénéficions du soutien et de l'engagement de nos adhérents.** Qu'elles soient membres du conseil d'administration ou du conseil scientifique, conservacteurs et conservactrices de sites ou encore bénévoles sur le terrain, ce sont près de **300 personnes qui s'impliquent au quotidien pour la préservation de la biodiversité.**

Le bénévolat représente près de
5 500 heures par an
et se décline sous toutes ses formes : participation à des chantiers, réalisation d'inventaires naturalistes, reportage photos, tenue de stands, etc.

UN RÉSEAU DE SITES NATURELS

En 2026, le Conservatoire intervient sur près de **50 sites (environ 450 ha)** dans le département. En complément, il intervient sur l'ensemble du territoire pour l'accompagnement de politiques publiques.

Nous **accompagnons le déploiement des politiques publiques** sur le département pour :

> **La préservation de la ressource en eau** en accompagnant les collectivités locales et structures GEMAPI, en animant des cellules d'assistance technique aux zones humides, pour soutenir agriculteurs et propriétaires dans la gestion et la préservation de ces milieux ;

> **La préservation des espèces et milieux emblématiques, en accompagnant** :

- la Région Auvergne-Rhône-Alpes en tant que structure animatrice de plusieurs sites Natura 2000,
- le Département du Cantal dans le cadre de sa stratégie biodiversité et de sa politique Espaces Naturels Sensibles,
- l'État dans le cadre des Plans Régionaux d'Action en faveur d'espèces menacées. Le Conservatoire anime ainsi les PRA « moule perlière », « odonates» et « papillons menacés » ;

> **La mise en œuvre de mesures compensatoires** de l'expertise initiale à la définition d'un projet de compensation, jusqu'au portage du foncier des mesures, ainsi qu'aux actions de restauration et de gestion à long terme.

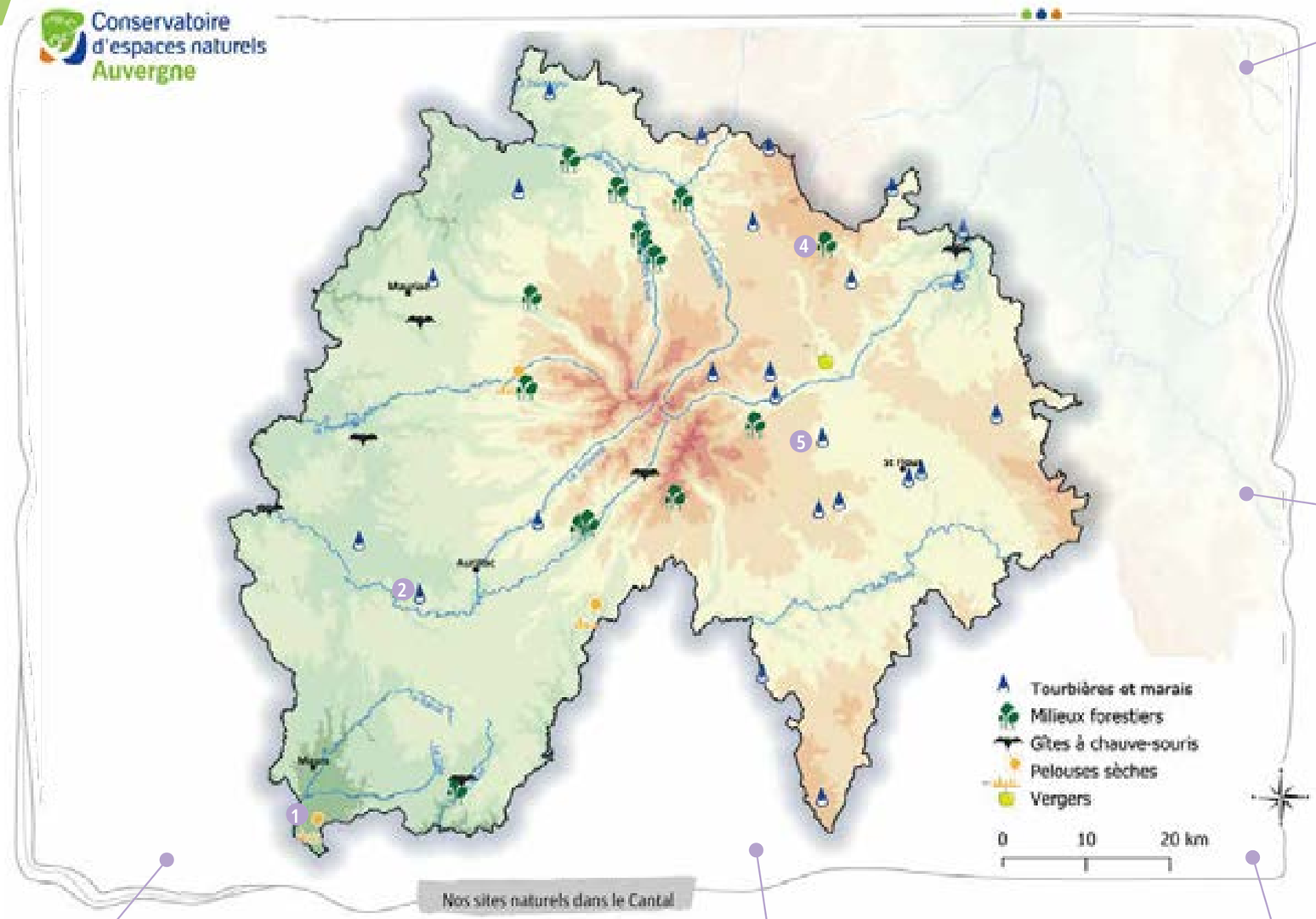

Nos sites naturels dans le Cantal

4. Bois de Chamalière

Depuis 2022, le Conservatoire est propriétaire de plus de 19 ha de parcelles boisées dans le massif du bois de Chamalière situé sur la commune de Vèze. Il s'agit de parcelles de vieilles forêts constituées principalement de Sapin et plus ponctuellement de Hêtre qui sont laissées en libre évolution.

5. Zone humide du moulin de Luc

Depuis 2023, le Conservatoire est propriétaire d'un ensemble d'environ 3,5 ha de zones humides situées en bord du Lander sur la commune d'Ussel. Il s'agit de parcelles agro-pastorales maintenues ouvertes par les pratiques de fauche et de pâturage en lien avec un éleveur local.

1.Puech de Salvageau

Bien sectionnaire sur la commune de Saint-Santin-de-Maurs, il s'étend sur environ 32 hectares, au sud-ouest du département. Il abrite des milieux rares en Auvergne qui sont extrêmement riches en espèces végétales et notamment en orchidées.

En 2012, le Conservatoire s'est engagé en faveur de la préservation de biodiversité de ce site via la signature d'une convention avec la commune de Saint-Santin-de-Maurs et les habitants regroupés au sein du « Collectif Salvageau ».
Des travaux de réouverture du milieu et remise en pâturage ont été menés via la mise en place d'un contrat Natura 2000. Aujourd'hui, quatre éleveurs font pâturer leurs troupeaux sur le site

2. Marais du Cassan

Il constitue l'un des plus vastes complexes humides de l'ouest Cantal. Ce site a échappé à la création d'un projet d'enfouissement de déchets au début des années 2000, grâce à la mobilisation des élus locaux avec qui le Conservatoire collabore étroitement. Le Conservatoire est notamment propriétaire de plusieurs parcelles dont la gestion est confiée à des éleveurs locaux et d'autres sont laissées en libre évolution.

3.Maisonnette SNCF de Saint-Illide

Il fait partit de la quarantaine de sites gérés par le Conservatoire pour la préservation des chauves-souris. Il est le refuge de deux espèces qui bénéficient de protection à l'échelle nationale et européenne : le Grand rhinolophe et le Murin à oreilles échancrées.
Depuis 2017, plusieurs travaux ont été réalisés pour la quiétude des chiroptères.

Préservation de la ressource en eau

L'eau est une ressource précieuse qui nécessite la mobilisation du plus grand nombre pour sa préservation, notamment dans le cadre du changement climatique.

Si les modèles des climatologues ne semblent pas montrer de variations majeures sur les quantités d'eau qui vont tomber annuellement sur nos territoires, les changements porteront davantage sur leur répartition des précipitations dans l'année ainsi que sur les augmentations d'évaporation et d'évapotranspiration générées par la hausse des températures, et probablement des vents.

Face à ces changements inéluctables, nous nous engageons pour **le renforcement de plusieurs principes** :

- **Une approche globale et systémique sur le grand cycle de l'eau** (depuis la pluie sur les montagnes jusqu'à l'évacuation de l'eau par les grands fleuves ou rivières).

  Tout au long de ce grand cycle, nous plaidons pour **les solutions fondées sur la nature**, qui protègent et restaurent les milieux naturels aquatiques, lesquels régulent en qualité et quantité l'eau. Sur nos territoires, il s'agit de **ralentir l'eau** autant que faire se peut, favoriser son stockage naturel dans les zones humides et les nappes, permettre sa filtration par la végétation et les sols.

- **Un partage de l'eau qui doit être anticipé et co-construit** entre les acteurs, selon les priorités et les modalités définies par le Code de l'environnement, qui hiérarchise les besoins (eau potable et santé humaine, besoins des milieux aquatiques, usages agricoles et industriels...) et définit des outils de diagnostics et de dialogues au sein des Commissions Locales de l'Eau (CLE).

LES ACTIONS DU CONSERVATOIRE

- **Têtes de bassin-versant :** restauration des zones humides et des petits cours d'eau d'altitude : supprimer les remblais sur les zones humides, enlever les drains et boucher les fossés, reméandrer les cours d'eau, etc.
- **Protection et renaturation des zones humides** partout où elles existent.
- **Zones de collines :** ralentissement des écoulements et amélioration des infiltrations : planter des haies, restaurer le fonctionnement écologique des marais et des prairies humides, etc.
- **Secteurs de culture :** restauration de la vie biologique des sols et augmentation de leur taux d'humus (favorisant la réserve en eau des sols), travail sur les remontées de nappes (via des interventions sur les fossés et rases), plantations de haies (ralentissant le vent), etc.
- **Zones alluviales :** préservation et restauration de la dynamique fluviale (divagation naturelle du cours d'eau) pour restaurer la nappe alluviale, préservation et restauration des milieux naturels alluviaux.

DES EXEMPLES :

Plantation d'une ripisylve - planèze de Saint-Flour

Descente aménagée - planèze de Saint-Flour

Zone humide préservée -plateau du Limon

ZOOM : LA CELLULE D'ASSISTANCE TECHNIQUE ZONES HUMIDES

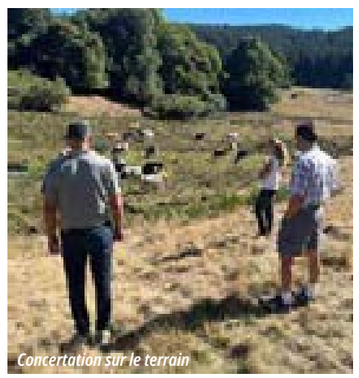

Concertation sur le terrain

Depuis 2005, nous proposons des cellules d'assistance technique zones humides, dont l'objectif est de **sensibiliser, informer et accompagner les agriculteurs pour une gestion durable des zones humides de leur exploitation**.

En pratique, l'accompagnement se traduit par **des conseils individualisés** apportés sur le terrain permettant d'**échanger sur les pratiques de gestion**, les difficultés rencontrées ainsi que la **recherche de solutions techniques et de financement**.

LE TÉMOIGNAGE

SIVU
AUZE OUEST-CANTAL

Les compétences du Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne nous ont été indispensables pour la préservation du marais du Cassan afin de compléter l'état des lieux sur les intérêts écologiques, faunistiques, floristiques et sociaux du site.

Cela a permis ensuite d'envisager les orientations en matière de protection en tenant compte des instruments existants : ENS et Natura 2000, ainsi que pour l'organisation cohérente de tous les acteurs locaux. Depuis, après avoir dégagé les potentialités du marais, le développement s'est effectué de manière raisonnée et équilibrée.

Il s'agit maintenant de conserver dans notre patrimoine cette zone naturelle et de la transmettre dans cet état aux générations futures avec l'aide de tous les acteurs locaux.

Agriculture et nature, des alliances vitales pour le territoire

Au Conservatoire, nous sommes convaincus que nous ne pouvons pas enrayer la chute de la biodiversité sans coordination avec les acteurs de l'espace rural et en particulier avec les agriculteurs.

Cette conviction s'illustre sur le terrain : **un site sur trois de notre réseau est géré en lien avec les acteurs et actrices du monde agricole**. Depuis notre création, nous avons donc développé une véritable expertise dans ce domaine.

Dans le cadre de programmes globaux, nous **contribuons au développement d'une agriculture durable** sur les territoires, d'un point de vue environnemental et économique.

Nos projets visent à couvrir **l'ensemble des milieux agricoles** gérés par les exploitations, et ce à différents niveaux. Nous menons ainsi tant **des projets globaux à l'échelle de grands territoires** (gestion de la ressource en eau et des milieux agricoles associés, au niveau d'un bassin versant) que **des missions ponctuelles** au niveau d'une parcelle agricole.

LES ACTIONS DU CONSERVATOIRE

Nous appuyons notre travail sur **une démarche de concertation** auprès des acteurs locaux et proposons de nombreuses actions auprès du monde agricole :

- **Journées techniques sur la gestion durable des milieux agricoles :** véritables temps d'échanges pour partager expériences et bonnes pratiques.

- **Mise en œuvre de travaux de remise en pâturage** sur des prairies délaissées, notamment sur les coteaux secs : même si l'herbe paraît rase, elle représente une ressource alimentaire de premier choix pour les animaux !

Le pastoralisme sur ces parcelles permet d'entretenir ces milieux et de mettre à disposition des exploitants des surfaces supplémentaires et complémentaires, aménagées pour le confort de leur activité.

- **Signature d'Obligation réelle environnementale Environnementale (ORE)** à l'échelle de fermes.

- **Accompagnement des dispositifs comme les mesures agro-environnementales (MAEc) ou les Paiements pour Services Environnementaux (PSE)**

Ces outils sont mis en place de façon partenariale et en lien avec les organismes agricoles comme les Chambres d'agriculture.

DES EXEMPLES :

Brosseuse

L'organisation de journées techniques sur le terrain favorise les échanges, le retour d'expérience et le partage entre pairs de bonnes pratiques. Elles sont l'occasion de relayer des guides techniques, comme ceux sur les prairies naturelles.

L'obligation réelle environnementale est un dispositif volontaire permettant à un propriétaire de protéger durablement l'environnement sur ses terrains, avec le soutien d'un garant environnemental.

Journée technique

ZOOM : LES SEMENCES LOCALES

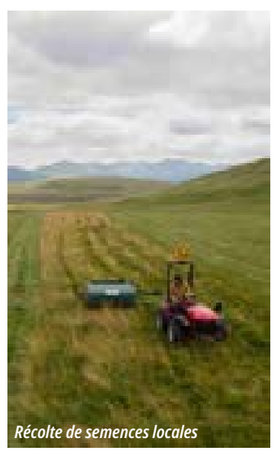

Récolte de semences locales

Les prairies naturelles sont une véritable richesse pour le territoire auvergnat et pour le Massif central. Le maintien de leur diversité, de leur qualité et de leur productivité est **une préoccupation pour de nombreux éleveurs** confrontés à des problématiques de dégradation de ces milieux : aléas climatiques, facteurs extérieurs tels que la prolifération des campagnols terrestres, intensification de pratiques qui ont conduit à un déséquilibre de la flore, etc.

Pour limiter l'usage de semences commerciales, pouvant éprouver des difficultés d'implantation et même entraîner une « pollution » génétique des espèces fourragères typiques du territoire, nous travaillons sur la valorisation de récolte et d'utilisation de semences locales, **une solution à moindre coût favorable** pour les milieux et celles et ceux qui en dépendent.

LE TÉMOIGNAGE

Bernadette Paran,
Agricultrice à Sainte-Anastasie

La ferme familiale date de 1870. Elle se compose de 34 hectares de prairies naturelles, historiquement entretenues par des vaches laitières. Depuis 2025, ces terrains ont été repris par mon fils, Serge.

J'ai sollicité le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne pour la signature d'une ORE sur 99 ans. Ce partenariat est sécurisant car les actions et engagements sont établis ensemble et nous sommes très bien accompagnés.

L'objectif sur la ferme est de préserver son bocage, ses murets de pierres sèches, ses prairies naturelles et la ressource en eau. Tout cela afin d'améliorer sa résilience face aux changements climatiques.

Autour de l'arbre et de la forêt

Au Conservatoire, nous considérons que la forêt ne peut être pensée uniquement comme un espace de production ou d'usages.

La forêt doit être appréhendée comme **un écosystème vivant**, dont le bon fonctionnement conditionne l'ensemble des services rendus à la société.
Aujourd'hui, notre action porte essentiellement sur **la préservation des vieilles forêts** mais elle s'étend également à l'arbre hors forêt, pour contribuer à la continuité écologique à travers **les haies, les bosquets ou encore les vergers** avec la préservation des vieilles variétés fruitières.

LES ACTIONS DU CONSERVATOIRE

- **Le projet "Bosquets du futur"** consiste à mener, sur nos sites naturels, des travaux de plantations de haies et d'arbres.

  L'objectif général vise à atténuer les effets du changement climatique dans **les espaces agricoles bocagers**.

  En pratique, " Bosquets du futur " permet d'**augmenter la présence d'îlots de fraicheur arbustifs et arborés** sur les sites que nous gérons, et de favoriser l'adaptation des haies et des bosquets aux changements climatiques.
  Notre projet contribue également à la recomposition des paysages traditionnels présents avant les grands remembrements.

- Depuis notre création, nous menons **un travail d'inventaire et de sauvegarde des variétés fruitières locales et anciennes** pour préserver un patrimoine régional historique.

  Notre action s'articule autour de trois axes :

  - **La préservation et la valorisation des vergers de plein vent**, éléments constitutifs des paysages et de la trame verte et bleue et qui accueillent une biodiversité spécifique ;
  - **La connaissance, la préservation et la valorisation** des variétés locales de fruits, supports d'une diversité génétique et culturelle ;
  - **La contribution à la valorisation des fruits issus de variétés locales**, partie prenante d'une alimentation de qualité produite dans les territoires.

  En 2025, nous avons acquis le verger du château à Moissac sur la commune de Neussargues.

ZOOM : LE RESEAU SYLVAE

Depuis 2018, nous menons le projet « **Sylvae, réseau de vieilles forêts en Auvergne** », dont la philosophie est simple : acquérir des parcelles forestières et les laisser en libre évolution.
Une fois acquises, ces parcelles ne font l'objet d'aucune coupe, ni d'intervention humaine sur la végétation.

Notre objectif : laisser les arbres **accomplir leur cycle biologique complet** (croissance, maturité, vieillissement puis mort suivie d'une régénération naturelle, etc).
Un cycle qui naturellement se déroule sur plusieurs centaines d'années !

Les parcelles ciblées pour l'acquisition concernent en priorité les vieilles forêts, c'est-à-dire **des forêts anciennes et matures écologiquement**.
Le réseau intègre également les forêts à haute valeur écologique, autrement dit présentant des enjeux particuliers au niveau de la biodiversité.

Vieille forêt

En 2026, c'est plus de 400 ha qui sont préservés par le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne dans le cadre du projet Sylvae.

Lucane cerf-volant - Crédit : N.Gouix

Lichen pulmonaire

Pic epeiche

LE TÉMOIGNAGE

Jean-Michel Favrot,
adhérent et membre du Conseil scientifique du Conservatoire

Symbole même du puits de carbone, la préservation des vieilles forêts va de pair avec la préservation de notre nature future !
En partageant l'espace de façon équitable, en laissant la nature évoluer spontanément, nous verrons un monde merveilleux où le rôle de l'homme est bien modeste mais tellement agréable : admirer et ne toucher à rien, se taire et écouter...

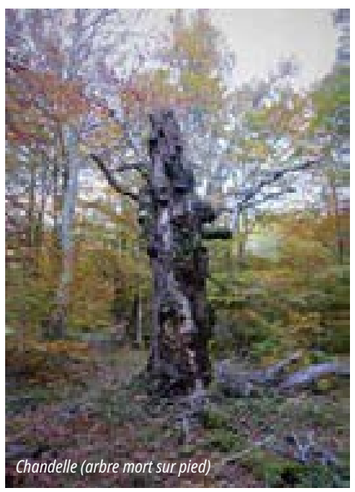

Chandelle (arbre mort sur pied)

Donner envie d'agir pour contribuer à l'attractivité du territoire

Depuis sa création, le Conservatoire s'attache à permettre à toute personne qui le souhaite de s'engager par le biais du bénévolat.

Nous sommes convaincus que **la protection de la nature ne relève pas du seul ressort de naturalistes experts**, mais bien du plus grand nombre et qu'il est donc de notre responsabilité de permettre à toutes celles et ceux qui le souhaitent de s'impliquer.

Que ce soit par quelques heures par an ou quelques heures par semaine, nous proposons des missions qui permettent aux personnes de contribuer à façonner un environnement qui leur ressemble. Ces actions favorisent le passage à l'action du plus grand nombre, contribuent à l'attractivité des territoires mais aussi au bien-être mental via l'engagement concret pour la nature.

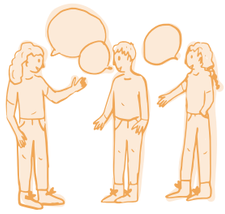

En 2025, le bénévolat au Conservatoire a représenté 5 605 heures d'implication !

LES ACTIONS DU CONSERVATOIRE

Contribuer à des chantiers participatifs :

de la plantation de haie à l'installation de clôtures, en passant par du débroussaillage ou la collecte de déchets, le groupe Chantier réalise en collectif des missions d'entretiens sur les sites.

Crédit : L.soulat

Recenser des données naturalistes :

dans le Cantal, la communauté des Pulsatilles parcourt le terroir pour contribuer aux découvertes botaniques.

Soutenir le projet Sylvae, réseau de vieilles forêts :

rechercher de parcelles à acquérir, prendre des photos pour valoriser les vieilles forêts ou évaluer l'intérêt de parcelles sont autant de possibilités de soutenir le projet.

Être conserv'acteur.rice d'un site :

le but est de suivre à l'année un site géré par le Conservatoire par des passages réguliers, en lien avec l'équipe salariée.

COMPRENDRE LA NATURE QUI NOUS ENTOURE

Sortie « Vieilles branches »

Si la gestion d'un réseau de sites naturels est notre mission première, nous accordons également **une grande importante à la sensibilisation et à l'éducation des citoyens de demain**.

Grandir avec la nature et acquérir dès le plus jeune âge les comportements, les connaissances et la compréhension du monde qui nous entoure nous semble primordial pour **développer une conscience des enjeux environnementaux et une envie de s'impliquer**.

C'est pourquoi nous intervenons, par l'intermédiaire de nos chargé.es d'animation nature et de nos chargé.es de projets auprès des scolaires (écoles primaires, collèges, lycées), mais également auprès du grand public tout au long de l'année. Ciné-débat, conférence, exposition photo ou encore animation nature sont autant de propositions permettant à chacun d'avoir accès à la connaissance de son territoire.

Stand

Chantier de plantation de haie

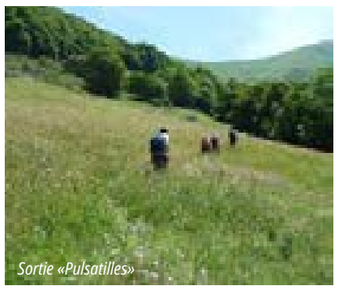

Sortie «Pulsatilles»

Animation nature - marais du Cassan

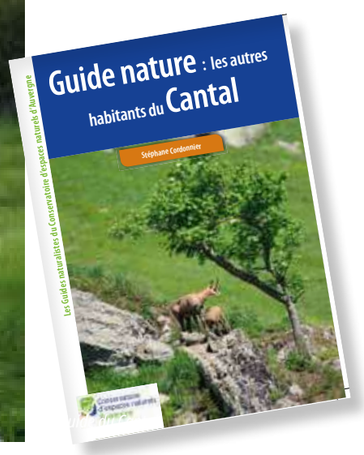

Crédit : L.soulat

NOTES

www.cen-auvergne.fr

Restons connectés !

@CENAuvergne

SIÈGE
Maison de la nature et de l'environnement - 17 avenue Jean Jaurès - 63200 MOZAC
Tél. 04 73 63 18 27 - Courriel : contact@cen-auvergne.fr

ANTENNES CANTAL
8 route de Rachaldrat, Chalinargues - 15170 NEUSSARGUES-EN-PINATELLE
Ostal del Telh - 1 rue Jean Moulin- 15000 AURILLAC

ANTENNE HAUTE-LOIRE
Le Bourg - 43230 CHAVANIAC-LAFAYETTE

Conception, rédaction et crédits photos : Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne, sauf mention contraire, 2026